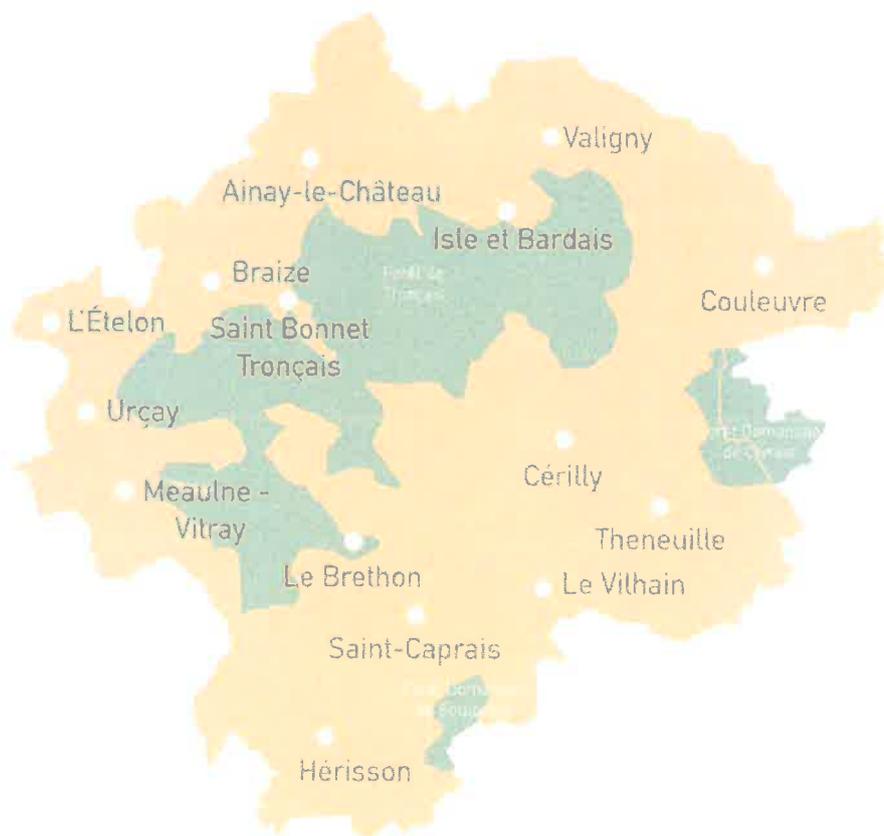




SYNTHÈSE DU PLAN CLIMATAIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Communauté de Communes du Pays de Tronçais



vallée 2.0



LE TERRITOIRE DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS

Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS

15 COMMUNES
 496 km²
 7574 HABITANTS (2015)

Département de l'Allier / Région Auvergne
 Rhône Alpes



71 % de surfaces agricoles (dont les prairies qui représentent 50% du territoire)

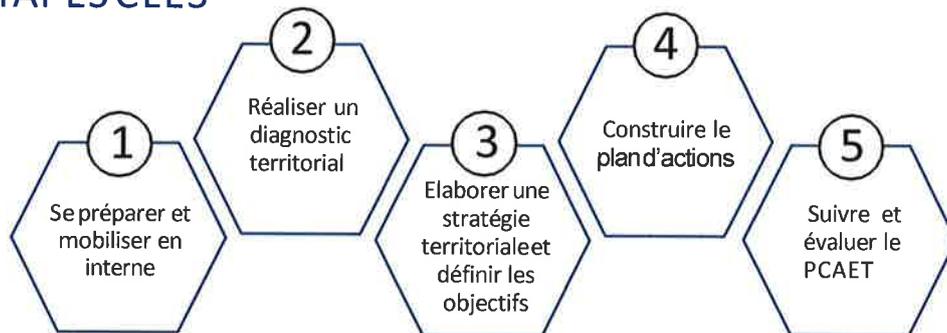
1,6% de surfaces artificialisées

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

- | | |
|---------|--|
| Climat | <ul style="list-style-type: none"> Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) Séquestration nette de carbone |
| Air | <ul style="list-style-type: none"> Bilan des émissions de polluants atmosphériques Bilan des consommations énergétiques |
| Energie | <ul style="list-style-type: none"> Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire Réseau de transport et de distribution d'énergie |

LES ETAPES CLES



Année de référence 2015

Dans le cadre de cette étude, les données de l'INSEE, de l'OREGES et de l'ORCAE ont été utilisées et complétées avec des données locales fournies par la communauté de communes du Pays de Tronçais et ses partenaires.



BILAN ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

CONSOMMATION

189 GWh
d'énergie finale consommés

Énergie finale :
énergie directement
consommée
par les consommateurs

Cette consommation serait couverte par l'équivalent de la production :

D'un réacteur nucléaire de 900 MW Du parc éolien de Auvergne Rhône Alpes Du parc photovoltaïque de Auvergne Rhône Alpes



Sur 0,5 mois



Sur 2 mois



Sur 2,5 mois



Résidentiel



43%



Agriculture



13%



Déplacement



16%



Fret



11%



Tertiaire



13%



Industrie



5%

Sources d'énergie
utilisées :



Fioul



Electricité



Gaz



Bols

PRODUCTION

41 GWh produits



34 GWh de **bois énergie** consommé par les ménages, les entreprises et collectivités. Il y a 7 chaufferies sur le territoire.



5 GWh de chaleur **géothermale** issue des pompes à chaleur des particuliers, des entreprises et des collectivités



1 GWh d'électricité **photovoltaïque** issu des installations privées



1 GWh de **solaire thermique** issues des installations privées

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Carburant



Electricité



Chaleur



■ Solaire

■ Bois énergie

■ Géothermie

□ Consommation

production

**22 % de la
consommation du
territoire est couverte
par la production locale
d'énergie**



PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

POTENTIEL

Il est possible de produire 219 GWh sur le territoire

X4,5 La production actuelle

Les barres colorées en bleu correspondent à la production existante



Bois énergie

58 GWh



Développement local et durable de la filière bois énergie



Méthanisation

46 GWh



Substrats méthanisables majoritairement issus des activités agricoles du territoire, en particulier les effluents d'élevage



Géothermie

23 GWh



Potentiel porté majoritairement par le secteur résidentiel
Prise en compte des contraintes environnementales locales.



Solaire thermique

5 GWh



Équipement progressif des ménages, logements collectifs et bâtiments du secteur tertiaire



Grand éolien

17 GWh



1 zone favorable d'implantation de parc éolien



Solaire photovoltaïque

70 GWh



Priorité à l'équipement des parkings et grandes toitures industrielles, agricoles et tertiaires

STOCKAGE

Stockage de l'énergie pour gérer l'intermittence des énergies renouvelables :

- stockage stationnaire : barrages hydroélectriques, vecteur hydrogène, batteries;
- stockage embarqué : batteries pour téléphones, voitures électriques, ordinateurs ...



RÉSEAU

Pour intégrer la part croissante d'énergies renouvelables au réseau (électrique, de gaz ou de chaleur), il faut que ce dernier soit capable d'accepter cette énergie supplémentaire en termes de saturation et qu'il soit également possible de raccorder cette nouvelle production au niveau des postes de raccordement.



PROFIL CLIMAT DU TERRITOIRE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



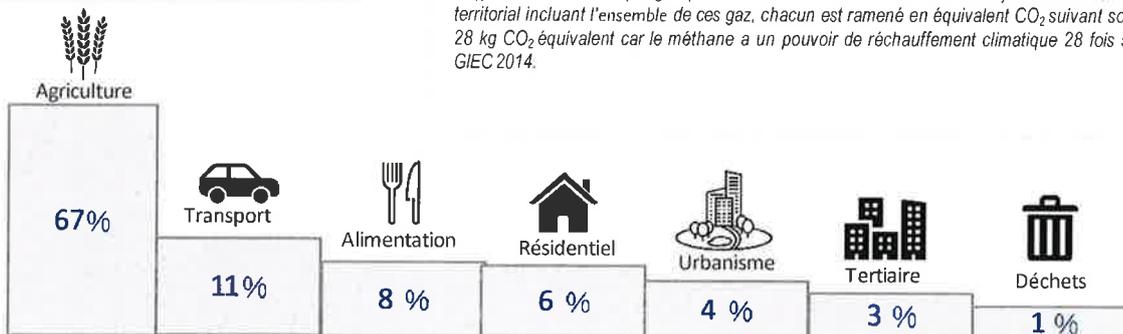
= 150 000 tCO₂e (tonnes de CO₂ équivalent)

Un gaz à effet de serre est un gaz qui a le pouvoir de retenir une partie de l'énergie émise par le sol après avoir été chauffé par le rayonnement solaire.

Sur le territoire, 3 principaux gaz à effet de serre sont émis :

- Le **dioxyde de carbone** (CO₂), issu majoritairement de la consommation d'énergie (de la combustion de gaz, de fioul, de carburants, etc.),
- Le **méthane** (CH₄), émis par les animaux d'élevage, notamment les bovins lors de leur digestion,
- Le **protoxyde d'azote** (N₂O), émis lors de l'épandage d'engrais azotés ou de déjections animales sur les sols.

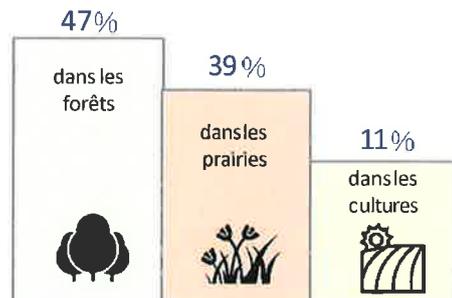
L'effet de serre de chaque gaz (Pouvoir de Réchauffement Global – PRG) est différent. Afin de pouvoir proposer un bilan territorial incluant l'ensemble de ces gaz, chacun est ramené en équivalent CO₂ suivant son PRG : 1 kg de méthane émis = 28 kg CO₂ équivalent car le méthane a un pouvoir de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du CO₂ selon le GIEC 2014.



PROFIL CLIMAT DU TERRITOIRE

SEQUESTRATION CARBONE

Les sols naturels et la végétation du territoire, composés de matière organique, contiennent du carbone. En effet, via la photosynthèse, les plantes consomment le carbone de l'atmosphère, sous forme de CO₂, pour vivre et grandir. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.



15 600 kt CO₂ séquestrées dans le sol du territoire du Pays de Tronçais

VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Évolution du climat de la Région


Hausse des températures et canicules


Augmentation des épisodes de sécheresse

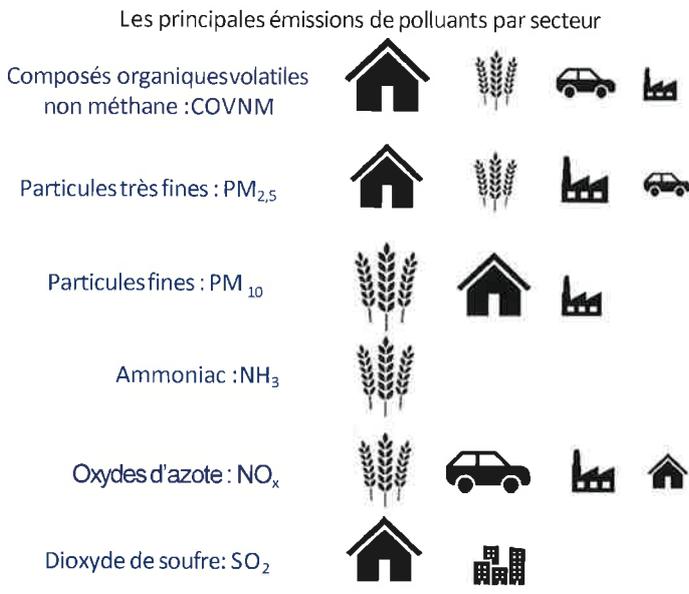

Diminution des précipitations annuelles

Les principaux enjeux du territoire

- ❖ Les inondations dues aux événements exceptionnels (orages violents et tempêtes) se multiplieront avec le changement climatique. D'importants dégâts physiques (glissements de terrains, ...) et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités ;
- ❖ Sur la ressource en eau, qui sera de plus en plus rare, une tension s'exercera entre agriculteurs, tourisme et particuliers autour de cette ressource dont la qualité baissera ;
- ❖ Les mouvements de terrain dû au retrait/gonflement des argiles, pour les communes au Nord du territoire, s'intensifieront et pourraient avoir des impacts matériels et économiques ;
- ❖ Le risque d'incendies de forêts augmentera avec les hausses de température et l'allongement des phénomènes de sécheresse, les habitations à proximité des massifs forestiers seront de plus en plus vulnérables ;
- ❖ Le tourisme estival des zones d'attractions sera en baisse du fait de l'impact négatif des ICU sur le confort et la santé des visiteurs ce qui pourrait avoir des conséquences économiques importantes.



EMISSION DE POLLUANTS



Bon niveau global de qualité de l'air sur le territoire (pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration).
Secteur tertiaire peu présent.
Secteur industriel peu implanté.
Trafic routier moins dense que sur d'autres territoires et qui génère entre autres des émissions de NO_x et de particules fines.
Territoire très agricole.
Territoire résidentiel avec une forte consommation de bois dans des équipements peu performants.
Métier du travail du bois sur le territoire qui génère des particules fines.





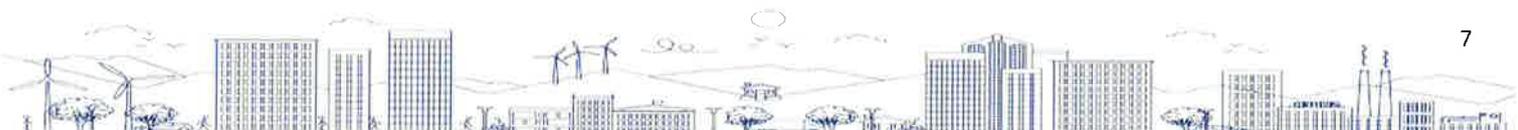
ENJEUX DU TERRITOIRE

Les atouts du territoire

- L'autonomie énergétique du territoire de 22 en% 2015 augmenté à 35 avec les projets (rapport entre la consommation énergétique du territoire et sa production d'énergie renouvelable);
- Potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire : plus de 1,22 fois la consommation actuelle ;
- Le flux de carbone annuel du territoire représente 67% du bilan des émissions de GES du territoire (approche réglementaire)
- Bonne qualité de l'air.

Les enjeux du territoire

- Une empreinte Carbone importante du secteur de l'agriculture;
- Une vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique, notamment sur la concurrence à l'étiage ou de la vulnérabilité de la forêt au changement climatique;
- Besoin d'adapter les réseaux d'énergie pour accompagner la mise en place de nouveaux projets ambitieux de production d'énergie renouvelable.



STRATÉGIE DU TERRITOIRE

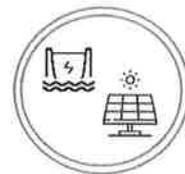
Objectif du territoire d'ici 2050
par rapport à 2015



- 32 %
des émissions de gaz à
effet de serre



- 39 %
de consommations
énergétiques



3X
plus d'énergies renouvelables



AIR
Réduction des émissions de
polluant selon les objectifs du
PREPA pour
la qualité de l'air



S'engager dans une démarche
pour tendre vers le TEPOS
(Territoire à Energie
POSitive)



Garantir un cadre de vie agréable
et adapté au climat pour tous les
habitants du territoire.

LES AXES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

Un Plan Climat concerté et coconstruit

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC du Pays de Tronçais est élaboré de manière volontaire dans le cadre de la démarche initiée par le syndicat d'énergie (SDE 03) de l'Allier de mener simultanément les PCAET des 11 EPCI du département. Son élaboration a été voulue co construite avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.



La participation des acteurs, des citoyens, des agents et des élus a été au cœur de la démarche. L'ensemble des propositions collectées ont pu alimenter le plan d'actions.





LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions, construit autour des six axes stratégiques, déclinés en thèmes opérationnelles se composant de fiches action opérationnelles.



Axe 1: Une collectivité et des communes exemplaires

3 thèmes déclinés en 11 actions dont 3 portées par la CC du Pays de Tronçais et 9 portées par des partenaires.

- 1.1 Porter et suivre le PCAET.
- 1.2 Être exemplaire dans son fonctionnement
- 1.3 Être exemplaire sur son patrimoine



Axe 2 : Sobriété et efficacité énergétique

2 thèmes déclinés en 4 actions dont 1 co-portée par la CC du Pays de Tronçais et 3 portées par des partenaires:

- 2.1 Accompagner les particuliers et les professionnels a la MDE
- 2.2 Valoriser les initiatives locales



Axe 3: Vers une autonomie énergétique et un développement raisonné des EnR

2 thèmes déclinés en 10 actions dont 1 portée par la CC du Pays de Tronçais et 9 portées par des partenaires.

- 3.1 Développer les énergies renouvelables
- 3.2 Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie



LE PROGRAMME D' ACTIONS



Axe 4 : Adapter les pratiques au climat de demain

3 thèmes déclinés en 16 actions dont 0 portée par la CC du Pays de Tronçais et 16 portées par les partenaires:

- 4.1 Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire.
- 4.2 Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique
- 4.3 Accompagner la résilience de l'agriculture locale



Axe 5 : Un territoire aux mobilités durables et adaptées

2 thèmes déclinés en 6 actions dont 1 portée par la CC du Pays de Tronçais et 5 portées par les partenaires:

- 5.1 Développer les carburants alternatifs
- 5.2 Développer les mobilités alternatives



Axe 6 : Un territoire bas carbone tourné vers l'économie locale et circulaire

2 thèmes déclinés en 8 actions dont 1 portée par la CC du Pays de Tronçais et 7 portées par les partenaires:

- 6.1 Développer le commerce de proximité
- 6.2 Limiter la production de déchets.





Envoyé en préfecture le 28/02/2022
 Reçu en préfecture le 28/02/2022
 Affiché le 
 ID : 003-240300558-20220224-D200220-DE

PARTENAIRES DUPCAET



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



Social et santé



Gestion de l'eau



Economie



Déchets



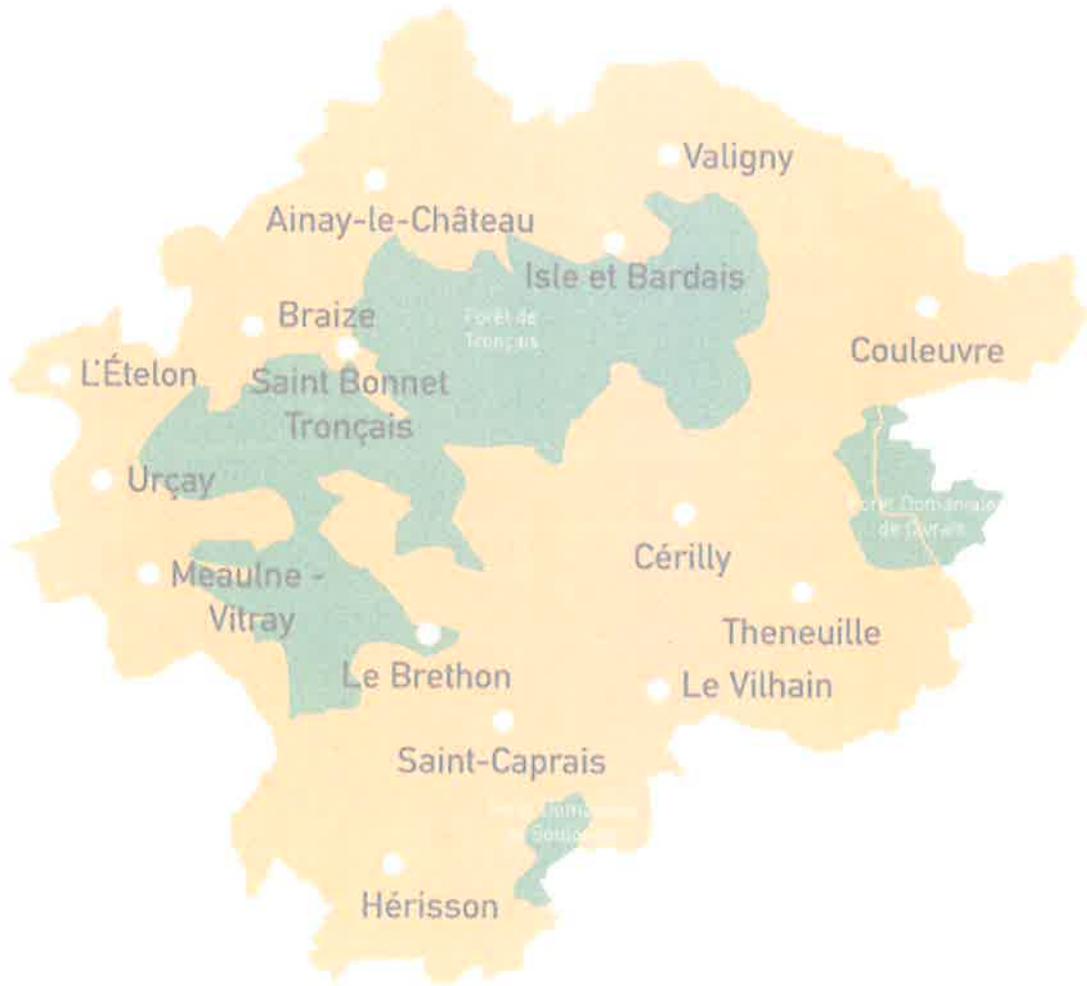
Energie



NOTRE AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

Espaces naturels et agricoles





1.1. ORIENTATION 1.1 : PORTER ET SUIVRE LE PCAET

	<p>Plan Climat de la Communauté de Communes Pays de Tronçais</p> 	
Axe stratégique		Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES		1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.1.1	PILOTER ET SUIVRE LE PCAET	

Contexte

Lors des différents temps de travail avec le territoire, il est ressorti qu'un Plan Climat Air Énergie Climat ambitieux ne pourra être mené à bien que si, d'une part, une personne soit en charge de son suivi, et, d'autre part, l'ensemble du territoire adhère à cette démarche. Ainsi, des échanges sur les projets, les résultats, etc. doivent être partagés en permanence avec le territoire, tout acteur confondu.

Objectifs de l'action

- Créer une nouvelle commission dont un objectif serait le suivi du PCAET, à cadrer avec la nouvelle équipe.
- Animer et faire vivre le Plan Climat avec l'ensemble des acteurs et les communes :
 - organiser deux réunions annuellement avec le Comité de suivi (commission environnement et développement économique).
 - organiser annuellement une réunion PCAET avec chacune des communes.
- Créer une dynamique territoriale du Plan Climat.

Descriptif de l'action

Assurer le suivi et l'animation du PCAET

Organiser la collectivité en interne pour le suivi du PCAET au cours des 6 prochaines années et pour assurer le portage du plan climat et la sensibilisation du territoire à ces enjeux :

- désigner deux techniciens (Jean-Louis ETIEN et Loïc DUFOURNEAU) et un élu référent (Francis LEBLANC).
- créer un comité de suivi (commission environnement et développement économique)..
- organiser deux réunions par an du Comité de suivi pour s'assurer de l'avancement du plan d'actions.
- Animer des temps d'échanges avec les communes en organisant une réunion Plan Climat par an dans chacune des communes (Francis LEBLANC ira auprès de chaque Maire).
- Suivre les différents indicateurs de mise en œuvre, de performance et de l'EES (Evaluation Environnementale Stratégique) définis dans chacune des fiches actions et réaliser un bilan annuel sur la base de l'outil de suivi transmis.

Identifier des aides financières

- Identifier annuellement par la collectivité des aides financières pour porter certaines actions prévues dans le plan d'actions (exemple : appel à projet de l'ADEME).

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CC Pays de Tronçais, E6 Consulting
Pilote / Porteur de l'action	CC Pays de Tronçais
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020-2026
Investissement	Temps agent : 0,2 ETP.
Subventions	
Freins identifiés	Difficulté à mobiliser et temps de mobilisation des participants.
Leviers identifiés	Amène de la transversalité dans la collectivité. Permet de faire vivre le plan climat. Permet de structurer le plan climat et de s'assurer de l'atteinte des objectifs.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du bilan annuel des indicateurs. • Nombre d'aides financières détectées annuellement.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de suivi annuelles du PCAET (comité de suivi). • Nombre de réunions organisées annuellement avec chacun des communes.

	Plan Climat de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais 	
Axe stratégique		Orientation
UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES		1.1 PORTER ET SUIVRE LE PCAET
Fiche action n°		Nom de l'action
1.1.2		PROGRAMME WATTY À L'ÉCOLE

Contexte

Créée en 2009, ECOCO₂ est une éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire dont la mission de sensibilisation permet d'accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements. Plusieurs thèmes sont abordés dans leurs programmes de sensibilisation, notamment les économies d'énergie et la mobilité durable. En outre, deux programmes sont proposés pour les établissements scolaires :

- **Moby** (écomobilité scolaire) accompagne l'établissement dans la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacement des Établissements Scolaires) en concertation avec toutes les parties prenantes et sensibilise les élèves aux enjeux de la mobilité. Ce programme part de deux constats :
 - 1) le transport étant l'un des secteurs les plus émetteurs de GES et de particules fines ;
 - 2) la majorité des élèves de maternelle et élémentaire se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1,5km de leur école (source : ADEME).
- **Watty** (économies d'eau et d'énergie) : simple et ludique, permet de sensibiliser les plus petits aux économies d'eau et d'énergie, facilite la transition vers des changements de comportement plus éco-responsables.

Objectifs de l'action

- Favoriser les changements de comportements en passant par le jeune public (retransmission dans le cadre familial)
- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et de l'importance des écogestes
- Permettre au jeune public de s'investir dans un projet Développement Durable : le rendre acteur dans leur établissement scolaire et à leur domicile

Descriptif de l'action

Les programmes de sensibilisation proposés par ECOCO2 abordent divers sujets au cœur des problématiques environnementales actuelles : comment mieux se déplacer ? comment économiser l'eau et l'énergie ? ou plus largement, comment limiter notre impact sur l'environnement ? A travers le programme WATTY, les établissements scolaires peuvent construire un projet Développement Durable et investir une ou plusieurs classes, de différents niveaux (uniquement pour les écoles primaires pour WATTY).

La CC du Pays de Tronçais souhaite mettre en place le programme WATTY dans 6 voire 7 classes de ses établissements scolaires. Ces classes concerneraient les niveaux suivants : CE2 ; CM1 et CM2.

Watty, pour des économies d'eau et d'énergie

- La consommation en eau et en énergie constitue un enjeu majeur dans notre impact sur le climat (réchauffement, émissions de GES, disponibilité en eau, etc.). Pour cela, le programme Watty :
 - Permet d'aborder l'ensemble des petits gestes du quotidien (éclairage/veille des appareils électroniques, chauffage/climatisation, eau, etc.),
 - Propose une appropriation de différents outils pédagogiques par les enseignants : passer de la théorie à la pratique tout au long de l'année et ancrer l'importance de changer notre comportement (concours, kit pédagogiques, actions concrètes, etc.).
 - S'adresse uniquement à des écoles primaires, du CE2 au CM2
- Le programme se déroule sur **une année scolaire**, avec possibilité de reconduction, où les élèves pourront bénéficier :
 - De trois ateliers de sensibilisation thématique animés en classe.
 - De la distribution d'un kit ecoEAUme : contient deux réducteurs de débit et un débitmètre pour mesurer le débit d'eau chez soi et de mesurer les économies d'eau possibles (sensibilise les parents).
 - D'un événement dédié au confort thermique dans les écoles (action "Gros Pull").
 - D'outils pédagogiques proposés par les enseignants volontaires pour des animations courtes tout au long de l'année (les minutes « économisent l'énergie » : cartes à jouer, quizz, etc.).
 - Programme de suivi des consommations d'électricité de l'établissement (à condition de mettre en place Watty sur au moins 2 ans, d'avoir un compteur électrique propre à l'établissement et une majorité de classes engagées dans le programme).
 - D'un concours artistique inter-écoles sur le thème des économies d'énergie et d'eau.
- En termes de financements :
 - Watty est un programme éligible aux CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Il est en grande partie financé par les énergéticiens, à hauteur de 70% du coût
 - Ce programme est déployé à travers une convention cadre avec l'Etat pour la période 2021-2023.
 - 40% reste à charge de la collectivité, soit 450€ HT / classe / an

ECOCO2 se propose d'intervenir auprès de la collectivité afin de présenter plus amplement le détail des programmes de sensibilisation :

- Présentation de l'organisme et des programmes proposés
- Durée des programmes et détails des étapes
- Financements (CEE, autres)
- Les apports d'ECOCO2 en termes techniques (chargé de mission mis à disposition, boîte à outils, accompagnement des enseignants, expertise, etc.)

Le taux de prise en charge par les CEE est fixe pour les deux programmes, en revanche, le prix des deux programmes est variable en fonction du nombre d'établissements ou de classes engagés :

- Watty : dépend du nombre de classes à engager.

Du point de vue des marchés publics, ECOCO2 est l'unique opérateur susceptible de répondre, il s'agit donc d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

La collectivité possède la maîtrise d'ouvrage du programme (co-pilotage du PDES avec le comité MOBY, recrutement des établissements participants, etc.) et ECOCO2 assure la maîtrise d'oeuvre et l'animation du programme.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	ECOCO2, SDEo3
Pilote / Porteur de l'action	CC du Pays de Tronçais
Partenaires techniques	ECOCO2, association locale (Les petits débrouillards), Établissements scolaires
Partenaires financiers	CEE avec EcoCO2, Alvéole (https://coupdepoucevelo.fr/auth/home)
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Rentrée 2021 pour une durée de 3 années.
Investissement	Moby : 2 500 à 5 000 € Watty : 4,50 € / classe / an
Subventions	CEE Possibilité de compléter le financement avec Alvéole ou autres programmes ?
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	WATTY mis en place dans 50 classes sur une dizaine d'écoles de l'agglomération de Vichy Communauté

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, prise de connaissance des enjeux et effets sur les comportements de l'ensemble des publics scolaires (élèves, enseignants, parents, etc.) • Sensibilisation aux moyens de transports alternatifs • Adaptation des infrastructures et aménagements du territoire aux pratiques des mobilités alternatives.
Bénéfice socio-économique	+	<p>Programme Moby</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'activité physique des enfants • Réduction des polluants aux abords de l'école • Amélioration de la perception de l'environnement de la ville (sécurité des voies piétonnes et cyclables, diminution du bruit aux abords de l'école, etc...) avec un rééquilibrage du partage de l'espace public • Meilleure autonomie des enfants (apprentissage du vélo par exemple)

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du programme WATTY
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs correspondants au programme choisis (nombre d'ateliers, nombre d'évènements organisés par an, etc.) • Nombre d'enfants sensibilisés • Questionnaire de satisfaction (élèves, parents, enseignants, collectivité)

1.2. ORIENTATION 1.2 : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SON FONCTIONNEMENT

	<p>Plan Climat de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais</p> 	
Axe stratégique		Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES		1.2 ETRE EXEMPLAIRE DANS SON FONCTIONNEMENT
Fiche action n°		Nom de l'action
1.2.1		EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Contexte

Afin de pouvoir diffuser plus largement les enjeux et objectifs de la démarche, la Communauté de Communes se doit, à son échelle, de mettre en œuvre des actions dans ce sens pour montrer l'exemple, en particulier dans son fonctionnement au quotidien.

Les services ménagers ont déjà ajouté certaines clauses environnementales dans leurs achats.

Le service voirie a initié la démarche (utilisation du rabotage pour du recyclé, réduction des distances de fret des matières premières, favoriser le déblais/remblais pour éviter le transport, demande de camion Euro6).

Objectifs de l'action

Exemplarité sur la commande publique

- Inclure des clauses « développement durable » dans les appels d'offre achat et travaux.

Exemplarité sur les éco-gestes

- Poursuivre et renforcer les éco-gestes déjà mis en place au sein des différents services de la collectivité et des communes.

Elargissement aux agents et aux habitants du territoire

- Les actions d'informations ouvertes au public permettront d'approfondir les bonnes pratiques.

Intégrer les enjeux sanitaires dans le PCAET

Descriptif de l'action

Donner l'exemple via la commande publique

- Intégrer des indicateurs développement durable aux cahiers des charges des consultations de l'EPCI (achats et travaux).

Donner l'exemple via les éco-gestes

- Diffuser un guide des bonnes pratiques en termes d'éco-gestes à mettre en œuvre à destination de la communauté de communes et des communes, en valorisant les éco-gestes déjà mis en place et en instaurant des nouveaux.
- Former les agents des mairies et des différents services de la collectivité sur les éco-gestes : économies d'énergie, économies d'eau, éco-conduite, etc

Donner l'exemple dans le fonctionnement de la collectivité

- Investir dans l'achat de verre réutilisable.
- Proposer systématiquement du covoiturage dans les envois d'invitations de chacune des réunions.
- Proposer aux agents de la collectivité qui le peuvent la possibilité de faire du télétravail (1 journée/agent/semaine).

Former les agents aux enjeux PCAET

- Achat de petits véhicules électriques pour les petits déplacements des agents.
- Investir dans un véhicule électrique au prochain remplacement de véhicule.
- Travailler avec les différentes communes et valoriser le renouvellement des véhicules à partir de véhicules électriques.

Intégrer les enjeux sanitaires dans le PCAET

- Sensibiliser aux enjeux réglementaires QAI (qualité de l'air intérieur) et radon.
- Mettre en œuvre le Plan Régional Santé-Environnement en particulier sur l'aspect qualité de l'air intérieur par de l'animation auprès des scolaires, particuliers.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6 consulting
Pilote / Porteur de l'action	CC PT
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020-2026
Investissement	Diffusion d'un guide sur les éco-gestes : 1500 € Achat d'un véhicule électrique : 20 000€ Formations Groupement de commandes entre la communauté de communes et les communes
Subventions	
Freins identifiés	De moins en moins d'entreprise peuvent répondre.
Leviers identifiés	Intérêt des particuliers pour voir leurs territoires être exemplaires.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels d'offres passés annuellement incluant des clauses Développement Durable. • Nombre de formation aux éco-gestes réalisés auprès des mairies et de la collectivité. • Nombre d'agents qui télétravaillent au sein de la collectivité (1 journée par semaine lorsque c'est possible).
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lecteurs potentiels du guide éco gestes.

3.1. ORIENTATION 3.1 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

	<p>Plan Climat de la communauté de communes du Pays de Tronçais</p> 	
Axe stratégique		Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES		3.1 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
Fiche action n°		Nom de l'action
3.1.1		PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ENRS

Contexte

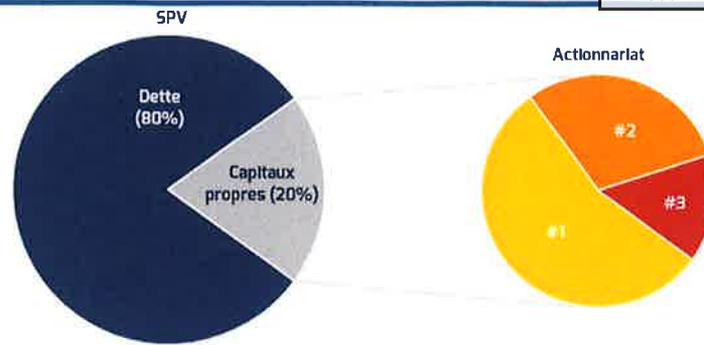
La consommation d'énergie finale, sur le territoire, s'élève à 189 GWh en 2015. La production d'énergie renouvelable atteint 61 GWh/an en 2015, soit une autonomie énergétique de 32%.

Le potentiel d'énergie renouvelable du territoire est important puisqu'il représente 187 GWh, soit 5 fois le niveau actuel. Le bois énergie et le solaire photovoltaïque sont les deux principales sources d'énergie renouvelable de ce potentiel. La Communauté de Communes a fait le choix de développer à l'horizon 2050 un potentiel pour viser une autonomie énergétique de 114% à l'horizon 2050 et devenir un territoire à énergie positive.

Un projet d'énergie renouvelable peut être porté juridiquement (i.e. détenue) par différentes typologies d'acteurs : sociétés de développement, collectivités, syndicats d'énergie, collectifs citoyens, entreprises, particuliers individuels, associations, etc.

Pour les installations de moyennes et grandes puissances, ce portage repose souvent sur la constitution d'une société dédiée, propriétaire de la centrale, porteuse des différents contrats (baux, assurances, complément de rémunération, etc.) et disposant d'un actionariat constitué des acteurs précédemment cités. L'intérêt de constituer une société ad hoc est d'isoler les risques du projet.

Du point de vue financier, lesdits actionnaires financent classiquement entre 15 et 20% du montant d'investissement nécessaire (recherche d'effet de levier), ce qui constitue les capitaux propres de la société dédiée (fonds propres et quasi-fonds propres), les 80 à 85% restant étant financés par dette (bancaire et possiblement crowdfunding).



Exemple de montage financier d'un projet EnR (Source : Transénergie).

Selon leurs moyens et leur stratégie, les actionnaires peuvent alors choisir d'investir plus ou moins en capitaux propres, et donc de détenir plus ou moins de parts dans la société projet.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Article 111) a introduit dans le Code de l'Énergie la possibilité de proposer à des particuliers et des collectivités de participer au financement de projet d'énergie renouvelable. Ces prises de participations peuvent être directes ou groupées via des sociétés intermédiaires (SA, SAS, SEM, SCIC, CIGALE, etc.).

La loi Énergie-Climat (Article 42), promulguée le 8 novembre 2019 modifie en ce sens le code général des collectivités territoriales et vient préciser la limitation géographique d'intervention des collectivités territoriales, autoriser l'investissement des collectivités territoriales dans des sociétés holdings intermédiaires détenant des titres de société dédiée portant des projets d'énergie renouvelable et autoriser et encadrer la possibilité pour les collectivités de consentir des avances en compte courant d'associés (quasi-fonds propres).

En apportant des fonds propres (par rapport à un apport en dette), les acteurs locaux peuvent ainsi peser dans les décisions structurantes des projets (choix techniques dimensionnant, choix de prestataires, etc.).

Les collectivités disposent ainsi d'un large éventail de solutions pour accompagner les projets d'énergie renouvelable. Elles peuvent soutenir et faciliter le projet, et aller jusqu'à investir financièrement, voire le piloter. Leur niveau de participation va dépendre de plusieurs facteurs :

- Les ressources (en nature et/ou en numéraire) qu'elles peuvent y apporter : terrains ou toitures, connaissance des enjeux locaux, vecteurs de communication, financements, ingénierie politique, compétences techniques, pouvoirs administratifs, etc.
- Leur motivation : valorisation de ressources énergétiques ou économiques locales, création d'une dynamique sociale, maîtrise du développement des énergies renouvelables, etc.

Un guide a été édité par l'ADEME et Energie Partagée pour détailler les modalités que peuvent mettre en place les collectivités dans le soutien et l'aide à la mise en œuvre de projets citoyens.

Des projets portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales sont courants dans d'autres pays européens comme en Allemagne, en Belgique ou encore au Danemark. Ils commencent à se multiplier aujourd'hui en France. Entre 2014 et 2017, le nombre de projets citoyens a triplé dans 7 régions (Bretagne, Occitanie, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Nouvelle Aquitaine). Plus de la moitié de ces projets concernent le développement de parcs éoliens, et un quart concerne le développement de parcs photovoltaïques.

Début 2018, plus de 260 projets citoyens (en émergence, en développement-construction ou en exploitation) sont recensés sur le site d'Énergie Partagée Association.

Objectifs de l'action

- Multiplier la production d'énergie renouvelable par 5 sur le territoire à l'horizon 2050 et devenir un territoire à énergie positive (niveau déterminé dans le calcul du potentiel théorique maximal de développement des énergies renouvelables) avec un objectif intermédiaire de 66% de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030.
- Aborder lors des Bureaux Communautaires la planification des énergies renouvelables sur le territoire.

Descriptif de l'action

Sensibiliser les acteurs :

- Réaliser une visite d'une installation de méthanisation agricole aux élus.
- Réaliser une visite d'une installation de méthanisation agricole aux agriculteurs.

Planifier les énergies renouvelables à mettre en oeuvre sur le territoire :

- Mener une réflexion communautaire sur le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire en prenant en compte les sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales pour optimiser la vertuosité des installations.

Financer les énergies renouvelables :

- Identifier les outils financiers permettant de développer les énergies renouvelables tout en conservant les retombées économiques sur le territoire (Financement citoyen, Société d'économie mixte, etc.).
- Recenser l'ensemble des aides et financements disponibles pour développer les énergies renouvelables.
- Participer à la gouvernance des projets d'énergie renouvelable territoriaux et donc, garder un droit de regard fort sur leur gestion et affectation de leurs bénéfices.
- Engager une dynamique d'investissements verts afin de générer des profits pour le territoire et ainsi être en capacité de financer d'autres actions « vertes » générant peu ou pas de profits (animations de filières, accompagnement des particuliers [EIE, PTRE, etc.], aides aux travaux, actions de sensibilisation et de pédagogie, etc.).
- Promouvoir l'investissement participatif et citoyen.
- Définir un chargé de mission au sein de la collectivité en charge du suivi de cette action.
- Mobiliser la collectivité afin de voter un tel engagement.

Rencontrer les acteurs du territoire et monter les projets :

- Rencontrer les acteurs listés dans la partie « Partenaires techniques et financiers » afin d'identifier les options, structurations et projets envisageables (tout type d'énergie renouvelable).
- Appréhender les risques et enjeux propres à chaque solution et créer une note pour les élus pour expliquer les différents montages financiers.
- Identifier quelle(s) filière(s) et volume de projets (€) soutenir en créant une note ou charte avec les types de projets recherchés par la collectivité et les conditions pour lesquelles elle participera.
- Impliquer la collectivité dans une SEM (société d'économie mixte), une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ou une autre structure d'investissement.
- Définir si la collectivité veut adopter une stratégie d'investissement participatif ou de financement participatif.
- S'interroger pour la collectivité sur le fait de s'impliquer dès le développement malgré le risque, pour minimiser les impacts du projet, ou de s'impliquer tard afin de minimiser le risque mais en perdant de la gouvernance.

Développer la méthanisation sur le territoire :

- Lancer une étude pour analyser les gisements mobilisables en matière organique dans le but de pouvoir identifier au mieux les potentiels acteurs et les faire se rencontrer.
- En fonction du potentiel résiduel issu de l'étude de gisement, développer de nouveaux projets de méthanisation sur le territoire qui intègrent des critères d'intégration paysagère des installations et de moindres nuisances pour les populations établies à proximité.

Actions possibles par la collectivité :

- Être un appui financier par le biais de programmes d'aide à l'investissement (Ademe, DDT, Conseil Régional, Etat via le programme Investissements d'avenir)

- Aider les porteurs de projet à informer et à renseigner les acteurs locaux dont les habitations pour une bonne acceptation locale du projet (organisation de réunions, communication).

Développer une filière bois énergie avec les partenaires locaux :

- Elaborer une étude de faisabilité sur la mise en place d'une filière bois sur le territoire et la possibilité de développer des chaudières performantes à biomasse sur le territoire en fonction des résultats des techniques énergétiques et économiques.
- En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, accompagner le déploiement de la filière bois énergie, et dans la mesure du possible, en priorité, le bois de bocage, les délaissés, le bois de déchetterie (déchets de bois) sinon du bois issu d'exploitations durables.
- En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, réfléchir à la création d'une plateforme de stockage du bois énergie.

Promouvoir le photovoltaïque sur le territoire :

- Réaliser un cadastre solaire à l'échelle du territoire s'il n'est pas prévu à l'échelle départementale.
- Intégrer dans le développement les conditions d'installations différentes que peuvent générer les espaces patrimoniaux (covisibilités, technologies et matériaux utilisés, etc.).
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des habitants pour développer le photovoltaïque.
- Promouvoir auprès des habitants le recours au photovoltaïque lors de la rénovation énergétique.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6
Pilote / Porteur de l'action	CCPT
Partenaires techniques	SDE03, ADEME, Région AURA, DREAL, Caisse des Dépôts et Consignation et la Banque des Territoires, Fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales), Développeurs d'énergie renouvelable, Association Energie Partagée.
Partenaires financiers	Fonds régionaux OSER (EnR). Union Européenne via ses dispositifs ELENA et European City Facility Banques du territoire

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	Réflexion communautaire : 2020 – 2026 Financement des énergies renouvelables : 2020-2021 Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire : 2020 - 2026
Investissement	Animation du cadastre solaire : 0,05 ETP Suivi projets de méthanisation : 0,05 ETP Suivi projets de la filière bois énergie : 0,05 ETP
Subventions	COT (Contrats d'Objectifs Territorialisés) par SDE03 ADEME (soutien par exemple les projets de méthanisation de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement) Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles porté par la Région Programme "Investissements d'avenir" porté par l'Etat
Freins identifiés	Budget Acceptation des projets

Leviers identifiés	Outil de développement des énergies renouvelables
Retour d'expérience	<p>Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) a créé en 2019 une Société d'Economie Mixte (SEM) baptisée <i>Avergies</i> ayant vocation à investir exclusivement dans des projets d'énergie renouvelable dans le département.</p> <p>Source : http://www.sdee47.fr/Toute-l-actualite/AVERGIES-une-SEM-pour-developper-les-energies-renouvelables-en-Lot-et-Garonne</p>   <p>La SEM Vendée Energie, a été créée courant 2012 par le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), pour développer, construire et exploiter des installations de production d'énergies renouvelables (lien).</p> <p>Source : https://www.sydev-vendee.fr/transition-energetique/les-energies-renouvelables/vendee-energie</p> <p>Deux projets participatifs sont situés à proximité du territoire par Energie Partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc éolien citoyen Montcel Durable (Puy de Dôme) <p>Source : https://energie-partagee.org/projets/montcel-durable/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centrales solaires photovoltaïques Combrailles Durables (Puy de Dôme) <p>Source : https://energie-partagee.org/projets/combrailles-durables/</p>

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de bureaux communautaires annuels ayant traité du sujet du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.• Travail d'identification des outils financiers réalisés.• Nombre d'installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire.• Réalisation du cadastre solaire (oui/non).• Réalisation de l'étude sur le gisement de méthanisation sur le territoire (oui/non).• Réalisation de l'étude de faisabilité de la filière bois (oui/non).
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none">• Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable produite sur le territoire par type d'énergie (GWh).• Nombre de nouveaux projets d'énergie renouvelable portés annuellement par la collectivité.• Nombre de nouveaux projets d'énergie renouvelable portés annuellement par les citoyens.

5.2. ORIENTATION 5.2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

	<p>Plan Climat de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais</p> 	
Axe stratégique		Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES		5.2. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°		Nom de l'action
5.2.1		AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ DOUCE

Contexte

Les déplacements de personnes représentent 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon l'approche complète, dite « Bilan Carbone® », c'est-à-dire incluant les émissions indirectes.

Afin de permettre aux résidents de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais de limiter l'usage de la voiture, le territoire doit poursuivre le travail déjà engagé sur le développement de mobilités alternatives, en particulier la mobilité douce et le co-voiturage.

Par ailleurs, la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) entend accorder de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment les services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Lors de la rédaction de cette fiche action, la collectivité n'avait pas encore décidé si elle intégrait cette compétence ou si celle-ci était maintenue par la région.

Objectifs de l'action

- Développer l'offre de location de vélo sur le territoire :
 - Deux loueurs de vélo existent sur le territoire.
 - Engager des échanges avec ces loueurs afin de diversifier leur offre et louer à l'année.
 - Mettre à disposition des vélos aux campings, gîtes, etc.
 - Liaison bourgs du territoire intercommunale/Forêt via réseau existant (cf.plan vélo 2020/2023).
 -
- Mettre en œuvre la partie mobilité du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
- Développer cette action avec les campings du territoire.

Descriptif de l'action

Réaliser un schéma cycle :

- Développer des itinéraires et aménagements sécurisés et cohérents :
 - Elaborer un schéma cycle à vocation utilitaire et touristique afin de développer des itinéraires sécurisés, cohérents et agréables (végétalisation, ombrage, détente) et valoriser les liaisons en lien avec les stratégies touristiques engagées sur le territoire.
 - Suivre les recommandations et mettre en œuvre le schéma cycle.
 - Mailler le territoire pour une pratique plus sécurisée des modes actifs et créer des pistes cyclables à proximité des pôles générateurs de trafic (écoles, commerces, administrations...). Se servir par exemple des anciens chemins non exploités comme pistes cyclables. Valoriser les voies vertes.
 - Mettre en place une offre de stationnement vélo.
 - Sécuriser les zones cyclables et inciter les cyclistes à se rendre visibles.
 - Faire de la communication auprès des citoyens sur les modes doux.

Développer le co-voiturage sur le territoire :

- Déployer une aire de covoiturage.
- Créer une aire dont la conception intègre le végétal pour les bénéfices environnementaux et sanitaires qu'il procure (ombrage, lutte contre les îlots de chaleur urbain, gestion du ruissellement, refuge pour la biodiversité, etc.).
- Développer l'usage des plateformes de covoiturage du quotidien qui permettrait de déclarer des déplacements réguliers pour remplir la voiture (Mov'ici ; blablalines, ...).
- Faire de la communication sur le co-voiturage, en particulier auprès des entreprises mais pas seulement.

Mettre en œuvre les actions en lien avec la partie mobilité du PETR.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6
Pilote / Porteur de l'action	CC PT
Partenaires techniques	Tous les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité : Région, Département, associations, citoyens
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020-2026
Investissement	Communication : 2000 € Temps humain pour assurer le suivi des actions.

Subventions	<p>Se renseigner pour le développement d'infrastructures cyclables : https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/32/289-contrat-ambition-region-montagne-amenagement-du-territoire.htm</p> <p>Dispositif de soutien de la Région AURA : lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de soutien « Itinéraires Véloroutes Voies vertes prioritaires » • Appel à projets "Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables 2020" <p>"Financer vos abris vélos et actions de sensibilisation - ALVEOLE " https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/9a78-financer-vos-abris-velos-et-actions-de-sensib/</p>
Freins identifiés	<p>Budget Complexité technique Changements d'habitude Sécurité actuelle des voies cyclables et piétonnes</p>
Leviers identifiés	<p>Volonté de la collectivité. Intérêt grandissant du grand public pour la thématique des mobilités alternatives.</p>
Retour d'expérience	<p>Liste des aires de covoiturage dans l'Allier Source : https://www.allier.fr/293-aires-de-covoiturage.htm</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de passages annuels sur les pistes cyclables. • Nombre de communications faites sur le covoiturage par an et par média utilisé. • Nombre de communications faites sur les modes doux par an et par média utilisé. • Nombre de personnes utilisant le covoiturage pour les déplacements professionnels et personnels (réaliser une enquête).
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire. • Part des salariés résidant et travaillant dans une même commune se rendant au travail en vélo ou à pied (%). • Suivi des émissions de GES (t CO2e) et polluants atmosphériques (t) du secteur des transports et en particulier des déplacements de personnes. • Longueur totale des pistes cyclables sur le territoire (km).

6.1. ORIENTATION 6.1 : DEVELOPPER LE COMMERCE DE PROXIMITE

	<p>Plan Climat de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais</p> 	 <p>ENERGY ENVIRONMENT EFFICIENCY ECONOMY ENGINEERING EXPERTS</p>
Axe stratégique		Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		6.1. DEVELOPPER LE COMMERCE DE PROXIMITE
Fiche action n°	Nom de l'action	
6.1.1	<p>METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS LOCAUX ET SENSIBILISER</p>	

Contexte

Le secteur agricole est ressorti comme un des enjeux en termes d'émissions de gaz à effet de serre (67% des émissions selon l'approche réglementaire en 2016). La collectivité souhaite ainsi réduire l'impact de ce secteur, en maintenant une activité performante et être plus autonome en termes de maraîchage. La favorisation de la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels) ainsi que dans la restauration scolaire est donc un axe de travail permettant de limiter l'impact de ce secteur et réduire également les émissions du secteur des transports.

Il existe deux boutiques de producteurs mais cela reste difficile de mettre les producteurs et les consommateurs en lien. L'intégration de compartiment "producteur" dans les magasins fonctionne beaucoup plus. Il est difficile de trouver la rentabilité de l'opération par les acteurs.

Objectifs de l'action

- Accompagner les acteurs pour trouver un équilibre entre approvisionnement local, rentabilité économique et minimisation de l'impact environnemental lié au transport
- Développer dans les cantines scolaires du local et du végétarien en accompagnant les cantines des communes pour trouver un équilibre entre approvisionnement local, rentabilité économique et minimisation de l'impact environnemental lié au transport
- Développer des systèmes de cultures (jardin partagé, compost, aquaculture, permaculture, ...) chez les habitants des villes du territoire en communiquant sur les pratiques agricoles durables
- Réfléchir à la manière de rendre le territoire plus autonome en termes de maraîchage

Descriptif de l'action

Développer dans les cantines scolaires l'approvisionnement local et augmenter les repas végétariens et locaux :

- Commencer par définir la notion de production locale.
- Réaliser un inventaire de la production locale sur le territoire du Pays de Tronçais et de ses environs.
- Répertorier les différents canaux de distribution des différents producteurs (agriculteurs et industriels).
- Quantifier les besoins en denrées alimentaires des cantines ayant une cuisine, par typologie de produits.
- Lancer une réflexion sur les freins à un approvisionnement local, et les compléments qui pourraient être apportés par rapport à la plateforme Agrilocal.
- Identifier les offres logistiques les plus adaptées (mutualisation, taille des camions, organisation d'un système de livraison porté par l'agglomération par exemple, etc.).
- Entamer une démarche de négociation avec Carrefour et Intermarché pour créer des rayons dédiés avec un effort au niveau financier.

Développer des systèmes de cultures (jardin partagé, compost, aquaculture, permaculture, ...) chez les habitants des villes du territoire

- Communiquer/sensibiliser auprès des habitants sur les pratiques agricoles durables applicables chez chacun.

Réfléchir à la manière de rendre le territoire plus autonome en termes de maraîchage

- Elaborer un diagnostic pour définir l'offre et la demande et le potentiel d'installations.
- Prendre connaissance et communiquer sur les résultats de l'étude de l'insertion par le maraîchage du PETR.
- Définir une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour rendre le territoire plus autonome en termes de maraîchage.
- Mettre en œuvre les actions identifiées.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	E6
Pilote / Porteur de l'action	CCPT
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture, GMS, CD03
Partenaires financiers	Région

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé
Calendrier prévisionnel	2020 – 2026 : mise en œuvre de l'ensemble des actions
Investissement	Réalisation de l'inventaire de la production, des différents canaux et des différents besoins. Outils de communication sur les systèmes de culture. Temps humain pour la réalisation et le suivi de l'action. Temps agent : environ 0,05 à 0,10 ETP
Subventions	Appel à projet de la région AURA : liens : <ul style="list-style-type: none"> • Tri à la source et valorisation des biodéchets • Prévention et Économie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Économie Circulaire
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Consommation de qualité dans les cantines Soutien à l'agriculture locale Intérêt de manger sainement avec ses propres produits
Retour d'expérience	<div style="text-align: center;">  <p>VICHY COMMUNAUTÉ VICHYCOMMUNAUTÉ</p> </div> <p>Vichy Communauté travaille sur le développement de produits locaux pour les cantines scolaires à l'échelle de son territoire dans le cadre de son PAT (Plan Alimentaire Territorial).</p> <div style="text-align: center;">  <p>AGRILOCAL – Outil au service des territoires pour favoriser le circuit court en restauration collective</p> </div> <p>Source : https://www.agrilocal.fr/</p>

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche (agriculteurs et industriels). • Nombre de cantines impliquées dans la démarche des achats locaux par an. • Nombre de cantines impliquées dans la démarche de proposer des repas végétariens par an. • Nombre de communication/sensibilisation réalisée auprès de la population sur les pratiques agricoles durables. • Réalisation du diagnostic sur le maraîchage (oui/non). • Nombre de nouveaux maraîchers installés sur le territoire par an.
Indicateurs de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Part annuelle des repas végétariens servis dans les cantines scolaires impliquées dans la démarche (%). • Part annuelle des repas végétariens servis dans l'ensemble des cantines scolaires (%). • Part annuelle des achats en approvisionnement local pour les cantines scolaires impliquées (%). • Part annuelle des achats en approvisionnement local pour l'ensemble des cantines scolaires (%).

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS

MÉMOIRE EN RÉPONSE AUX AVIS :

- Avis de l'Etat (DDT03) du 28 05 2021
- Avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 21 06 2021
- Absence d'avis émis le 02 07 2021 par la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

RAPPEL DU CONTEXTE

La loi « Transition Énergétique pour la Croissance Verte » (TECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « La transition énergétique dans le territoire » et renforce ainsi le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)**. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent aussi intégrer le plan climat.

La communauté de communes du Pays de Tronçais a souhaité intégrer la démarche menée par le Syndicat d'Énergie de l'Allier (SDE 03) d'accompagnement simultané des 11 EPCI du département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Si le plan d'actions du Plan Climat est conçu et programmé pour 6 ans, les objectifs stratégiques qu'il doit poursuivre sont définis sur une trajectoire longue, aux horizons 2023, 2026, 2030 et 2050. Il s'agit de maîtriser la consommation énergétique du territoire et par voie de conséquence la facture énergie des ménages, des entreprises et des collectivités, de développer la production d'énergie renouvelable et de lutter contre le réchauffement climatique en s'inscrivant dans les objectifs globaux de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Tout au long de cette démarche conjointe, une concertation ambitieuse et multi partenariale avec les parties prenantes du territoire a été menée pour co-construire un programme d'actions répondant aux enjeux mis en exergue dans le diagnostic réalisé en amont.

Le projet de PCAET de la communauté de communes du Pays de Tronçais a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 04 03 2021 puis transmis pour avis aux services de l'Etat en la personne du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi qu'à l'autorité environnementale compétente, soit la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Auvergne Rhône Alpes.

La communauté de communes du Pays de Tronçais a reçu un avis favorable du Préfet de Région, émis le 28 05 2021. Cet avis est accompagné d'une analyse réglementaire et technique des services de l'Etat (DDT et ARS). En prévision de la consultation du public, la Communauté de communes souhaite apporter à travers le présent mémoire de réponse les éclaircissements aux recommandations formulées par les services de l'Etat.

N'ayant pas pu se prononcer dans le délai prévu par les textes, la MRAe est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DE LA DDT

ANALYSE REGLEMENTAIRE

Remarque :

Page 2 : La question de la gestion des interruptions de ces énergies et du stockage de leur production se poserait plutôt dans la partie "stratégie".

Cette suggestion d'amélioration pourra être prise en compte lors d'une prochaine mise à jour des documents concernés.

Remarque :

Page 2 : Les actions relevant de l'échelle départementale, qui sont appelées à figurer dans l'ensemble des 11 PCAET de l'Allier, pourraient faire l'objet d'une codification spécifique, afin de permettre de les identifier immédiatement.

Une codification en page 7 du rapport du plan d'action permet de différencier les porteurs :

- les actions portées et pilotées par la Communauté de communes du Pays de Tronçais (codification 1)
- les actions portées par un autre partenaire (codification 2) En revanche, en raison du grand nombre d'échelles différentes dans les actions (échelle communale, intercommunale, départementale, échelle du SAGE, du PETR de la Vallée de Montluçon, etc.), une codification par échelle d'application n'a pas été envisagée.

De plus, en fonction de la priorisation effectuée par chaque EPCI, les actions relevant de l'échelle départementale n'ont pas toutes été retenues, et ne sont pas forcément communes aux 11 PCAET.

Il est décidé de ne pas modifier la codification du plan d'actions.

Remarque :

Page 2 : Il est d'ailleurs conseillé de ne retenir, sauf exception justifiée, qu'un indicateur de mise en œuvre et deux indicateurs de performance maximum par action.

Lors de la rédaction des fiches, l'objectif a été de faire une boîte à outils de tous les indicateurs. Ainsi, il a été décidé de fixer des indicateurs multiples pour assurer un suivi le plus complet possible. Ces indicateurs pourront être revus lors de l'évaluation à mi-parcours selon leur utilisation pendant les trois premières années du PCAET.

Remarque :

Page 2 : Par ailleurs, il n'est pas fait mention du bilan du PCAET à mi-parcours (3 ans) et du rapport d'exécution prévus par le décret. Il conviendra donc de compléter le dispositif de suivi sur ce point.

Il a été ajouté dans l'onglet "Notice d'utilisation" de la phrase : « Une fois les onglets AXE (1, 2, 3, 4 et 5) complétés, les Onglets Synthèse simple, Synthèse détaillé et Suivi Général - Résultats sont à extraire et à analyser. A minima dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours (3 ans) et du rapport d'exécution prévu par le décret. ».

Remarque :

Page 2 : Enfin, les systèmes de cotation des impacts attendus et le libellé du niveau d'avancement restent encore à homogénéiser à la marge pour en améliorer la clarté.

Une formation pour assurer une bonne prise en main du dispositif de suivi a été réalisée par le bureau d'étude. Ainsi, ce temps d'échange a été notamment l'occasion de clarifier les systèmes de cotation des impacts attendus et le libellé du niveau d'avancement.

Remarque :

Page 2 : Une prise en compte [des orientations du SCOT du PETR] dès la phase d'élaboration de la stratégie aurait été judicieuse afin de s'assurer de la cohérence du PCAET avec ce document préexistant.

L'intégration en cohérence des documents territoriaux dans la réflexion stratégique s'est menée lors du processus de concertation (phase stratégie) avec les élus du territoire, les services, et l'analyse croisée du bureau d'étude EVEN.

ANALYSE QUALITATIVE

Remarque :

Page 4 : Une meilleure cohérence avec le plan régional Forêt-bois AURA de 2019 mérite donc d'être recherchée. Le PCAET ne doit pas seulement porter sur la production du bois-énergie, mais veiller à l'équilibre entre la production de bois énergie et la séquestration du carbone en forêt, ainsi qu'à l'équilibre entre les trois fonctions de la forêt (économique, écologique et sociétale).

Les thématiques du rôle de la forêt et de la séquestration carbone sont clé pour le territoire pour les années à venir et elle est abordée dans le PCAET. Son importance fait qu'elle sera amenée à évoluer et que des actions devraient être développées lors de l'évaluation de la démarche.

Le territoire n'a pas de compétence sur la gestion des forêts, gérées principalement sur le territoire par l'ONF. Il est d'ailleurs prévu de les rencontrer afin d'échanger sur leurs actions et de mettre en place des échanges fréquents.

Remarque :

Page 4 : Sur ce champ [le remplacement des appareils de chauffage peu performants], la qualité de l'air intérieur pourrait toutefois être également abordée dans le cadre de ces actions.

L'impact sur la qualité de l'air intérieur du remplacement des appareils de chauffage peu performants est mentionné dans la fiche action 3.1.8.

En précision, la phrase suivante est ajoutée dans la partie bénéfice environnementaux : "Ce type de remplacement permet aussi un impact positif fort sur la santé, en améliorant aussi la qualité de l'air intérieur."

Remarque :

Page 4-5 : Toutefois, en ne visant pas une rénovation intégrale des bâtiments au niveau BBC à l'horizon de 2050 (l'objectif concerne seulement 60% du parc tertiaire et seulement 40% du parc résidentiel), l'EPCI s'éloigne de l'objectif fixé par la loi de transition énergétique (LTECV) de 2015. Ces objectifs opérationnels devront donc être réajustés.

Page 5 : On peut également rappeler l'objectif national intermédiaire de rénovation de la totalité des "passoires thermiques" (étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique) à l'horizon désormais relativement proche de 2025. Un ciblage de l'effort de rénovation permettrait en effet de maximiser l'impact immédiat sur les consommations, tout en luttant contre la précarité énergétique sur le territoire. A ce titre, un phasage et une priorisation des actions dans ce domaine auraient été pertinents.

La CC PT a souhaité faire au mieux pour son PCAET, réalisé sur la base du volontariat. Il lui paraît néanmoins plus réaliste de se fixer des objectifs moins ambitieux, mais atteignables, considérant les moyens actuels qui lui sont disponibles. Les composantes du territoire (âge moyen et revenu fiscale par foyer) complexifient la mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels.

De plus, le territoire a conscience de la nécessité de viser une part importante de rénovation intégrale et attend la mise en place du SPPEH pour enclencher une dynamique que le territoire ne peut porter seul. Dès que le SPPEH sera mis en place, la CC PT assurera un rôle de relais de communication.

Remarque :

Page 5 : L'objectif complémentaire d'une séquestration nette de carbone assez largement positive (c'est-à-dire une absorption de carbone supérieure aux émissions annuelles de GES) repose pour partie sur la capacité du territoire à accroître fortement son puits de carbone au travers des forêts du territoire, du maintien de ses prairies, de la plantation de haies en bordure de parcelles et du maintien de ses zones humides. Une vigilance particulière sera nécessaire sur ce point pour s'assurer que cet objectif sera atteint.

Le territoire a bien pris connaissance de cette remarque, une attention sera portée sur toutes les actions permettant la séquestration du carbone. Le principal levier du territoire est la sensibilisation aux bonnes pratiques, en partenariat avec les associations compétentes en la matière.

Remarque :

Page 5 : Il demeure néanmoins important que les premiers impacts de la politique climat-air-énergie soient visibles rapidement, ce que devra confirmer le bilan à mi-parcours (3 ans) du PCAET.

L'évaluation à mi-parcours portera effectivement sur l'ensemble de la démarche, les méthodes de travail et les résultats obtenus sur les actions du PCAET (avancement des actions et leurs impacts). Un travail de priorisation des actions est actuellement en cours.

Remarque :

Page 6 : Comme indiqué dans le plan, la sobriété énergétique dans le secteur des transports et déplacements passe notamment par l'essor de la non mobilité: une action sur la promotion et le développement du télétravail, par exemple au sein de la collectivité, aurait donc pu utilement apparaître.

Les thématiques des mobilités sont abordées dans l'axe 5 et les actions portées par la communauté de communes sont décrites dans la fiche " 5.2.1: Améliorer l'offre de mobilité douce" car le territoire a souhaité mettre l'accent sur les mobilités douces (vélo, covoiturage...). La typologie des activités économiques du territoire (agriculture, industrie du bois, services à domicile, écoles...) ne se prêtent pas à l'exercice de leurs fonctions en télétravail. La promotion du télétravail a cependant été jugée comme importante pour le territoire, qui a inclus un point sur la promotion du télétravail dans sa fiche "1.2.1: Exemplarité de la collectivité dans la commande publique".

Remarque :

Page 6 : Toutefois, certaines actions (développement des mobilités alternatives, modernisation du fret routier) posent la question de leur déploiement futur à grande échelle, qui sera nécessaire pour avoir un impact sensible.

Si la remarque fait référence à l'action 5.1.2, celle-ci est basée sur le volet infrastructure. Concernant le développement des mobilités alternatives, le SDE03 a un impact limité, il est donc nécessaire de travailler avec d'autres acteurs de la mobilité pour agir sur ce point.

La stratégie de la communauté de communes du Pays de Tronçais intègre des évolutions sur les mobilités au niveau national mais actuellement, aucune action territoriale n'a été proposée. Cela pourra faire l'objet d'une réflexion lors de la mise à jour de la démarche PCAET.

Remarque :

Page 6 : A ce titre, il est à noter que le bilan à mi-parcours du PCAET à 3 ans ne ressort pas de manière claire. Pourtant, il constitue une étape importante afin d'ajuster le programme d'actions en fonction de ses premiers effets constatés et des difficultés rencontrées. L'outil de suivi pourrait faire figurer plus explicitement cette étape

Il a été ajouté dans l'onglet "Notice d'utilisation" de la phrase : « Une fois les onglets AXE (1, 2, 3, 4 et 5) complétés, les Onglets Synthèse simple, Synthèse détaillé et Suivi Général - Résultats sont à extraire et à analyser. A minima dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours (3 ans) et du rapport d'exécution prévu par le décret. ».

Remarque :

Page 6 : Un élément déterminant pour la mise en œuvre effective des actions sera l'infusion de ce plan dans le champ de la planification territoriale, et en premier lieu, la manière dont PCAET et SCOT se nourriront mutuellement. Les actions du plan s'inscrivent ainsi dans un temps long et nécessiteront un portage fort par la collectivité.

L'intégration en cohérence des documents territoriaux dans la réflexion stratégique s'est menée lors du processus de concertation (phase stratégie) avec les élus du territoire, les services et l'analyse croisée du bureau d'étude EVEN.

Afin de permettre cette "infusion" du PCAET dans les documents de planification territoriale, le territoire a conscience de la nécessité que les élus s'approprient les différentes fiches actions. C'est notamment pour cela que plusieurs réunions ont été organisées, tant avec les élus en charge du PCAET qu'avec l'ensemble des élus de la communauté de communes.

ANNEXE

Remarque :

Page 8 : Diagnostic p20 Il est mentionné un parc naturel régional. Une confusion semble être faite avec un espace naturel.

La correction sera réalisée en p20 du diagnostic.

Remarque :

Page 8 : Diagnostic p27 Il est cité le stock carbone des prairies, or la totalité de la forêt de Tronçais se situe sur le territoire de l'EPCI.

La correction sera réalisée en p27 du diagnostic.

Remarque :

Page 8 : Synthèse p2 Il est indiqué 50% de surface en prairies et 21% de surfaces agricoles. Les prairies sont aussi des surfaces agricoles.

La correction sera réalisée en p2 de la synthèse.

Remarque :

Page 8 : La description des risques naturels est correcte. Seules les données sur le risque retrait gonflement des argiles sont à actualiser. Une nouvelle carte d'exposition du territoire au phénomène de retrait gonflement des argiles a été publiée par le BRGM 2020.

Ces données n'étaient pas disponibles lors de la rédaction du rapport diagnostic. Cependant, il sera effectivement intéressant d'intégrer cette cartographie lors de la mise à jour du diagnostic.

Remarque :

Page 8 : Fiche 2.1.2 L'avenir des OPAH est incertain et les conditions de l'ANAH évoluent régulièrement, notamment concernant la question du niveau de ressources. De ce fait, le nombre de bénéficiaires peut fortement varier d'une année à l'autre et la pérennité de cette action, au-delà de la convention d'OPAH, est donc incertaine

Le Conseil départemental (CD03), porteur de la fiche 2.1.2 concernée, indique que : Cette observation n'est pas en phase avec le calendrier et l'organisation territoriale.

En effet, les OPAH ont une durée de vie de 5 ans et celle de l'Allier vont au-delà de 2023. La complémentarité avec le programme d'intérêt général (PIG) départemental permet d'apporter une couverture totale du territoire. Si une OPAH démarre, elle intègre les communes concernées dans le PIG et si elle s'arrête le PIG prend le relai.

Remarque :

Page 8 : Fiche 3.1.1 Au paragraphe 2, dans la description de l'action, dans les sensibilités pour la mise en place de la réflexion communautaire sur le déploiement des EnR sur le territoire, il aurait été opportun de mentionner l'agriculture. En effet, l'agriculture peut être comprise avec les sensibilités environnementales dans ce PCAET mais souvent oubliée dans les projets EnR où la vertuosité des projets n'est pas forcément avérée en termes de consommation d'espaces agricoles. Donc un affichage distinct, entre agriculture et environnement, peut-être intéressant en terme de communication et d'efficacité.

L'agriculture représente un enjeu fort pour le territoire concernant la prise en compte des projets d'EnR et est donc d'office compris dans "les sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales" indiquées dans la fiche 3.1.1.

Remarque :

Page 8 : Fiche 3.1.3 Il est inscrit dans l'objectif de l'action qu'elle permettra aux EPCI d'aller chercher elles-mêmes les porteurs de projets PV. Il ne faudrait pas non plus inciter les porteurs de projets sauf si l'implantation de tels projets est bien située en majeure partie sur des espaces délaissés et non comme actuellement plutôt sur de l'usage agricole. Donc, la rédaction de l'objectif serait plutôt : "la cartographie des espaces délaissés servira pour orienter les porteurs de projet afin d'implanter leurs projets PC sur des espaces délaissés."

La fiche 3.1.3 est une fiche de porteur extérieur à la communauté de commune, et son échelle est départementale. A l'échelle du territoire, les espaces délaissés semblent peu ou pas présents.

Remarque :

Page 9 : Fiche 3.1.6 Attention à la complémentarité avec la fiche 4.1.7 et 4.3.4 : être cohérent entre le maintien de pâturage, le développement de l'herbe dans les rations, la volonté de ne pas trop intensifier, d'arroser à bon escient et la production de CIVES. Attention à la cohérence entre la volonté d'accompagner des méthaniseurs agricoles et le souhait de lutter contre les GES, de favoriser les puits de carbone, la préservation de la ressource en eau (action 4.2.4). La méthanisation agricole s'accompagne d'intensification des cultures et d'irrigation de celles-ci (CIVES arrosées pour produire par exemple). De plus, il faut noter, sur ce territoire, l'importance de la monoculture de maïs fortement dépendante de l'irrigation d'où une utilisation de l'eau déjà conséquente. Le fonctionnement des méthaniseurs en place montre bien que seul les effluents ne suffisent pas et que pour un

fonctionnement optimum du méthaniseur, il faut des cultures énergétiques (CIVES, maïs). De plus, la méthanisation agricole va à contre-courant du développement de l'autonomie fourragère des exploitations

Le SDE03, porteur de la fiche action concernée, indique qu'aujourd'hui, les projets accompagnés par le SDE03 proposent en moyenne un mix d'intrants constitué d'1/3 de fumier ou lisier et de 2/3 de CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique). En revanche, conscient des problématiques liées à la sécheresse en été, le SDE03 préconise aux porteurs de projets d'utiliser plus de CIVE d'hiver pour lesquelles les problématiques d'irrigation, de sécheresse ou de concurrence avec le fourrage ne se posent pas.

Remarque :

Page 9 : Fiche 3.1.7 La structuration d'une filière bois énergie n'est pas programmée sur le territoire de l'EPCI, ni sur celui du département.

La démarche devrait être lancée à l'échelle départementale mais intégrera les territoires limitrophes pour plus de cohérence à grande échelle. L'objectif final est de structurer la filière bois, et donc de rassembler toutes les connaissances et les parties prenantes. Cela ne pourra se faire que sur le long terme.

Remarque :

Page 9 : Fiche 4.1.5 Dans le cadre de l'adaptation des pratiques du territoire au climat de demain, seule la libre évolution de forêts présumées anciennes est proposée. Aucune action ne porte sur l'adaptation des forêts au climat futur.

Le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN), porteur de la fiche 4.1.5 concernée, a pris connaissance de la remarque et n'a pas formulé de réponse.

Le territoire rappelle qu'il n'a pas de compétence sur la gestion des forêts, gérées principalement sur le territoire par l'ONF. Il est d'ailleurs prévu de les rencontrer afin d'échanger sur leurs actions et de mettre en place des échanges fréquents.

Remarque :

Page 9 : Fiche 4.1.6 La promotion de matériaux biosourcés semble ne porter que sur la mise en place d'une filière chanvre, le bois participe pourtant à la séquestration du carbone.

Cette fiche aborde l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions et les rénovations, dont le chanvre. En effet, la structuration de la filière chanvre n'est qu'un des projets et un des matériaux biosourcés sur lequel travail l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne).

Remarque :

Page 9 : Fiche 4.3.1 Intitulé de l'action flou. Il faudrait mieux au vu de l'action intituler ainsi "Favoriser les couverts végétaux dans les inter rangs de la culture de la vigne". A souligner cependant, la volonté de travailler sur des couverts inter rangs.

Afin d'assurer l'homogénéité des actions des partenaires à l'échelle départementale, le titre de la fiche action 4.3.1 (qui est commune à certains PCAET des autres EPCI du département) ne sera pas modifié actuellement mais pourra faire l'objet d'une actualisation au bilan à mi-parcours.

Remarque :

Page 9 : Fiche 4.3.2 Seule l'association Terres de Liens est identifiée comme partenaires mobilisables, il en existe d'autres, par exemple comme la SAFER. La chambre d'agriculture tient par ailleurs un

répertoire départemental à l'installation, dont il n'est pas fait mention ici. La mobilisation de l'outil PARCEL ne semble pas complètement répondre aux enjeux de la fiche (reprises des exploitations agricoles).

L'association Terres de Liens (TDL), porteuse de la fiche 4.3.2 concernée, indique : Concernant la proactivité, TDL répond aux sollicitations en premier lieu. TDL sait pouvoir compter sur la DDT pour porter le thème de cette fiche action auprès de tous les acteurs de la filière agricole. Concernant le partenariat avec la SAFER, en cours sur le territoire, celui-ci est un passage obligé puisqu'aucune terre agricole ne peut changer de main sans que cette entité soit informée sauf dans les cas des gfa et sci. Ce partenariat avec la SAFER l'est aussi avec la Région AURA (convention tri-partite). Concernant le répertoire départemental tenu par la Chambre d'agriculture des exploitations à céder, son existence peut être ajoutée à la fiche. Toutefois il paraît important que la chambre d'agriculture confirme à TDL qu'elle fait mention systématiquement de Terre de Liens comme aide potentielle à l'installation de tous les porteurs de projet et cédants. La fiche fait mention d'un effet positif sur la production d'énergie : corriger ça. Pas de mention de ce type dans la fiche; juste l'évocation d'une diminution de la consommation d'énergie par un moindre usage de gros matériel agricole». L'outil Objectif Terres (<https://www.objectif-terres.org>), accessible aux collectivités également, et gratuit pour tous. Il permet la mise en relation de porteurs de projet cédant. Terre de Liens offre également un accès libre aux ressources sur les actions que peuvent porter les collectivités en matière de préservation du foncier agricole (plate-forme RECOLTE) : <https://ressources.terredeliens.org/recolte>

Remarque :

Page 9 : Fiche 4.3.3 Dommage que cette action se cantonne seulement à la démarche AP3C. Pas de référence aux travaux menés dans le cadre des groupes de développement professionnels (CETA, par exemple)

La Chambre d'Agriculture, porteuse de la fiche 4.3.3 concernée, a pris connaissance de la remarque et n'a pas formulé de réponse.

Remarque :

Page 10 : Fiche 4.3.5 Le développement de l'ambrosie constitue davantage un enjeu sanitaire plutôt qu'agricole en termes de rendements. L'ambrosie se développe sur sol nu (donc après la récolte) ou sur une culture mal levée et n'a qu'une faible influence sur le rendement en général (sauf cas particulier comme interangs de vignes). Un diagnostic précis des zones d'expansion de l'ambrosie devrait être réalisé afin d'envisager une lutte globale et non pas cantonner la lutte aux pratiques agricoles seules. Les préconisations de l'ANSES vont dans le sens d'une lutte intégrée qui ne soit pas se limiter au secteur agricole : les particuliers, collectivités, entreprises de travaux publics sont des acteurs importants dans cette lutte. L'enjeu se situe donc sur la mise en place de pratiques alternatives dans le cadre du PCAET.

La Chambre d'Agriculture, porteuse de la fiche 4.3.5 concernée, a pris connaissance de la remarque et n'a pas formulé de réponse.

Le territoire souligne qu'il existe actuellement des référents ambrosie par commune. Dans le cadre du PCAET, il sera en effet intéressant de réaliser une communication large afin d'avoir des remontées de terrain.

RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DE L'ARS

REMARQUES « AGRICULTURE, GESTION ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

Remarque :

Page 2 : La mise en place de solutions d'interconnexion et un projet de sécurisation des eaux doivent être prioritaires sur le territoire de la CC PT.

La thématique de la sécurisation des eaux est un sujet important pour le territoire. C'est pour cela que les fiches abordant cette thématique ont été incluses dans le plan d'action de la CCPT, comme la fiche du SMEA par exemple.

La compétence eau est gérée par le SIVOM Nord Allier et Rive droite du Cher. Seule Isles et Bardais a conservé la compétence en propre. Le conseil communautaire ne souhaite pas supprimer cette gestion.

Remarque :

Page 3 : Concernant les thématiques agricultures et gestion des ressources en eau, nous considérons les risques sanitaires comme faibles, les actions que proposent la CC PT via son plan d'action du PCAET sont jugées comme suffisantes. La mise en œuvre de ces actions aura un impact positif sur la Santé Humaine, ainsi que pour la promotion et la mise en place du PCAET, on parle alors de cobénéfices.

Remarque :

Page 4 : En complément des actions déjà prévues par la CC PT, nous recommandons des actions supplémentaires dans le plan d'action du PCAET, afin de significativement renforcer les cobénéfices pour la Santé Humaine tout en s'insérant dans la démarche PCAET du territoire de la CC PT.

Les actions présentées ci-après sont données à titre d'exemple, celles-ci s'inscrivent parfaitement dans les thématique Eau et Agriculture et peuvent compléter le plan d'action du PCAET de la CC PT.

Page4 : Ajouter une action sur "Initiation d'un PGSSE", Ajouter une action sur "Réduction du taux d'imperméabilisation des sols", Ajouter une fiche sur "Mise en place de système de stockage et d'infiltration des eaux de ruissellement", Ajouter une fiche sur "Mise en place de système de dépollution des eaux de ruissellement".

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Tronçais ne souhaitant pas prendre la compétence eau, il ne semble pas judicieux au territoire d'initier un PGSSE ou d'autres actions en lien avec l'eau. Cependant, il serait intéressant de mettre en place une veille technologique en lien avec les syndicats des eaux qui ont la compétence.

Page 4 : Ajouter une fiche sur "Prise en compte de la problématique des espèces végétales envahissantes en dehors des activités agricoles"

Il existe actuellement des référents ambrosie par commune. Dans le cadre du PCAET, il sera en effet intéressant de réaliser une communication large afin d'avoir des remontées de terrain.

REMARQUES « HABITAT ET AIR INTERIEUR »

Remarque :

Page 5 : Il est important de rappeler que les notions de santé doivent être prises en compte dans ces travaux de rénovation thermique, en effet les caractéristiques physiques et sanitaires des

constructions doivent être prises en compte (qualité globale du logement, des matériaux utilisés, habitat dégradé, indigne, etc.).

Remarque :

Page 5 : Nous recommandons de renforcer les thématiques air intérieur et habitat autrement que via la rénovation énergétique et la sensibilisation. Aussi, nous recommandons de renforcer ces thématiques au travers d'actions existantes ou à créer dans le PCAET de la CC PT.

La mise en oeuvre d'actions sur les caractéristiques physiques des bâtis et sur la qualité de l'air intérieur aura un impact positif sur la Santé Humaine, ainsi que pour la promotion et la mise en place du PCAET, on parle alors de cobénéfices.

Le territoire est conscient de l'importance de cette thématique et des actions vont dans ce sens (comme des actions de sensibilisation et de l'animation auprès des jeunes prévues dans la fiche 1.2.1, le remplacement des appareils de chauffage, la rénovation thermique), cependant il a été décidé de focaliser le travail sur les actions de sensibilisation et de rénovation énergétique, pour les années à venir. La démarche PCAET sera évaluée au bout de 6 ans et des évolutions pourront alors être réalisées.

Remarque :

Page 6 : En complément des actions déjà prévues par la CC PT, nous recommandons des actions supplémentaires dans le plan d'action du PCAET, afin de significativement renforcer les cobénéfices pour la Santé Humaine tout en s'insérant dans la démarche PCAET du territoire de la CC PT.

Les actions présentées ci-après sont données à titre d'exemple, celles-ci s'inscrivent parfaitement dans la thématique Habitat et peuvent compléter le plan d'action du PCAET de la CC PT. En outre, une thématique Air Intérieur doit être envisagée dans le PCAET.

Page 6 : Ajouter une fiche sur " Lutte contre l'habitat indigne, salubrité des bâtis", Ajouter une fiche sur "Prévoir un diagnostic sanitaire des bâtiments publics, Ajouter une fiche sur "Envisager un diagnostic des bâtis pour identifier les bâtis les plus dégradés", Ajouter une fiche sur "Prendre connaissance des arrêtés de péril et d'insalubrité présents sur le territoire", Ajouter une fiche sur "Utilisation de matériaux sains dans les travaux de rénovations des bâtis", Ajouter une fiche sur "Rénovation de l'isolation acoustique des bâtis".

Concernant les actions menées en lien avec l'amélioration des caractéristiques des bâtiments et les programmes de rénovation, le territoire a noté que les programmes d'aides portés par le CCPT ont du mal à prendre de l'ampleur aux vues des spécificités du territoire (âge moyen et revenu fiscal par foyer) et du parc immobilier du territoire.

Le territoire intervient avec le conseil départemental dans le cadre de l'ANAH afin de lutter contre les logements insalubres et l'habitat indigne.

De plus, le territoire a conscience de la nécessité de viser une part importante de rénovation intégrale et attend la mise en place du SPPEH pour enclencher une dynamique que le territoire ne peut porter seul. Dès que le SPPEH sera mis en place, la CC PT assurera un rôle de relais de communication.

REMARQUES « TRANSPORTS, MOBILITE ET QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR »

Remarque :

Page 8 : Nous considérons les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques comme modérés, des actions doivent être menées afin de réduire l'exposition des populations aux polluants de l'air

extérieur. La mise en oeuvre de ces actions aura un impact positif sur la Santé Humaine, ainsi que pour la promotion et la mise en place du PCAET, on parle alors de cobénéfices.

Remarque :

Page 8 : En complément des actions déjà prévues par la CC PT, nous recommandons des actions supplémentaires dans le plan d'action du PCAET, afin de significativement renforcer les cobénéfices pour la Santé Humaine tout en s'insérant dans la démarche PCAET du territoire de la CC PT. Les actions présentées ci-après sont données à titre d'exemple, celles-ci s'inscrivent parfaitement dans la thématique Transport/Mobilité et Air extérieur et peuvent compléter le plan d'action du PCAET de la CC PT. En outre, une thématique Air Intérieur doit être envisagée dans le PCAET.

Page 8 et 9 : Ajouter une fiche "Aménagement d'espaces verts de qualité", Ajouter une fiche "Améliorer/préserver la qualité de l'air extérieur".

Le territoire étant principalement rural et la forêt et les prairies y étant prédominantes, l'aménagement d'espaces verts de qualité n'est pas un enjeu prioritaire pour le territoire. La thématique de l'amélioration et de la préservation de la qualité de l'air extérieur est transversale et est concernée par de nombreuses fiches action du PCAET, et en particulier les fiches visant l'amélioration des mobilités, telle que la fiche 5.2.1. Une sensibilisation reste cependant à faire, notamment sur l'écobuage.

Page 9 : Ajouter une fiche "Renforcer l'accessibilité aux équipements et services publics".

Des actions sont mises en place sur le territoire telles que le portage de repas à domicile, la maison France service et la Bourbon'Net permettent de proposer une action sociale auprès des publics les plus écartés du territoire.

De plus, la communauté de communes du Pays de Tronçais suit de près le schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public mis en place par le conseil départemental afin de rester en veille sur les possibilités de renforcer l'accessibilité aux équipements et services.

REMARQUES « URBANISME, CADRE DE VIE ET MILIEUX NATURELS »

Remarque :

Page 9 : Correction recensement ICPE: 19 sites (industries, élevages ou carrières) sont recensés selon les modalités suivantes: 3 sites en cessation d'activité et 16 sites en fonctionnement (7 sous le régime de l'autorisation, 9 sous le régime de l'enregistrement).

Le bureau d'étude EVEN va réaliser les corrections nécessaires dans l'évaluation environnementale et stratégique.

Remarque :

Page 9 : Concernant les sites et sols pollués, la base de données BASOL recense 1 site sur le territoire de la CC PT:

- anciens établissements CABASSE Industries (Saint-Bonnet-en-Tronçais).

Le bureau d'étude EVEN va réaliser les corrections nécessaires dans l'évaluation environnementale et stratégique.

Le territoire souligne que concernant les anciens établissements CABASSE, une partie très importante a été vendue et le nouvel acquéreur s'est engagé, dans le cadre de la démolition des bâtiments industriels, à assurer une dépollution de surface.

Les anciennes mines d'uranium sur Theneuille, propriétés d'ORANO, n'apparaissent pas dans cette extraction mais sont cependant quand même indiqués comme sites et sols pollués dans des documents de la préfecture.

Remarque :

Page 10 : Les pollutions associées à ces activités industrielles peuvent engendrer des restrictions d'usages et contraindre l'urbanisation de ces secteurs. Lors des travaux de réhabilitation de ces sites, il sera nécessaire de prendre en compte les risques sanitaires liés aux anciennes activités industrielles.

Comme prévu par la réglementation, une attention particulière sera apportée à l'historique du site et à ses potentielles pollutions, avant tout travaux de réhabilitation.

Remarque :

Page 10 : Pour rappel, l'Arrêté Préfectoral du 15 octobre 2019 n°2539/2019 précise les mesures à mettre en oeuvre pour lutter contre cette espèce dans le département de l'Allier.

Il existe actuellement des référents par commune. Dans le cadre du PCAET, il sera en effet intéressant de réaliser une communication large afin d'avoir des remontées de terrain.

Remarque :

Page 10 : Nous recommandons des actions précisant les moyens de prévention et de réduction de ces risques, notamment au travers d'actions de sensibilisation, ou en intégrant ces risques dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement de territoire.

Remarque :

Page 10 : Pour rappel, il est nécessaire d'anticiper les risques liés aux ICU, et d'adapter les infrastructures futures et existantes aux effets du changement climatique, via les documents de planification urbaine (PLU, PLUi, SCoT, etc.).

Aux vues des caractéristiques du territoire, la thématique des Îlots de Chaleur urbains (ICU) est importante mais elle n'est pas prioritaire pour le territoire. La majorité du territoire (11 communes) est sous RNU et 4 fonctionnent avec un PLU.

Remarque :

Page 11 : Nous recommandons de prendre en compte les actions ci-dessous pour améliorer le projet de la CCPT et générer des bénéfices pour la Santé et pour le PCAET. La mise en oeuvre des actions du programme d'actions du PCAET de la CCPT aura un impact positif sur la Santé Humaine, ainsi que pour la promotion et la mise en place du PCAET, on parle alors de cobénéfices. Mais il paraît nécessaire d'ajouter d'autres actions sur ces thématiques afin d'étoffer le PCAET.

Remarque :

Page 12 : En complément des actions déjà prévues par la CCPT, nous recommandons des actions supplémentaires dans le plan d'action du PCAET, afin de significativement renforcer les cobénéfices pour la Santé Humaine tout en s'insérant dans la démarche PCAET du territoire de la CCPT. Les actions présentées ci-après sont données à titre d'exemple, celles-ci s'inscrivent parfaitement dans les thématiques Urbanisme/cadre de vie et Milieux Naturels et peuvent compléter le plan d'action du PCAET de la CCPT.

Page 12 : Ajouter une fiche "créer des espaces publics de qualité (espaces verts, bâtiments publics, etc.), Ajouter une fiche "Préserver et encourager la biodiversité et la qualité du paysage existant".

Le territoire étant principalement rural et la forêt et les prairies y étant prédominantes, l'aménagement d'espaces verts de qualité n'est pas un enjeu prioritaire pour le territoire.

La thématique de l'amélioration et de la préservation de la qualité de l'air extérieur est transversale et est concernée par de nombreuses fiches action du PCAET, et en particulier les fiches visant l'amélioration des mobilités, telle que la fiche 5.2.1. Une sensibilisation reste cependant à faire, notamment sur l'écobuage.

Page 12 : Ajouter une fiche "Favoriser l'adaptation aux évènements climatiques extrêmes (lutte contre les ICU)".

Aux vues des caractéristiques du territoire, cette thématique est importante mais elle n'est pas prioritaire pour le territoire. La majorité du territoire (11 communes) est sous RNU et 4 fonctionnent avec un PLU.

Page 12 et 13 : Ajouter une fiche "lutter contre la prolifération des maladies vectorielles", Ajouter une fiche " Prise en compte de la problématique de lutte anti-vectorielle", Ajouter une fiche "Prise en compte de la problématique des espèces végétales envahissantes en dehors des activités agricoles".

La communauté de communes du Pays de Tronçais relaye aux communes les documents transmis par l'ARS sur cette thématique et les encourage à mettre en place des actions de sensibilisation auprès de leurs habitants.

RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS

DIAGNOSTIC

P20 : correction de la mention au parc naturel au lieu de l'espace naturel.

P27 : Correction sur l'indication du stockage carbone provenant des prairies.

SYNTHESE

P2 : correction de la distinction faite entre prairie et surfaces agricoles.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATEGIQUE

P33 et 134 : Corrections sur les chiffres des recensements ICPE et des sites et sols pollués.

PLAN D'ACTION

Fiche action 3.1.8 : la phrase suivante est ajoutée dans la partie bénéfice environnementaux : "Ce type de remplacement permet aussi un impact positif fort sur la santé, en améliorant aussi la qualité de l'air intérieur."

OUTIL DE SUIVI

Il a été ajouté dans l'onglet "Notice d'utilisation" de la phrase : « Une fois les onglets AXE (1, 2, 3, 4 et 5) complétés, les Onglets Synthèse simple, Synthèse détaillé et Suivi Général - Résultats sont à extraire et à analyser. A minima dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours (3 ans) et du rapport d'exécution prévu par le décret. ».